

Hantés par les divisions, les socialistes cherchent le mode d'emploi de la primaire

Mercredi 20 juillet, les candidats doivent se mettre d'accord sur le format des débats télévisés

Débatte ou ne pas débattre ? La question divise les candidats à la primaire socialiste. Elle devrait être tranchée mercredi 20 juillet lors d'un comité national d'organisation de la primaire (CNOF). Martine Aubry s'est montrée jusque-là la plus hostile à de véritables confrontations entre les concurrents. La maire de Lille a proposé une sorte d'oral télévisé individuel où les candidats seraient interrogés à tour de rôle durant cinq ou six émissions par des journalistes spécialisés sur des questions connues à l'avance.

« Ce n'est pas possible, argue François Hollande. Les candidats doivent passer en même temps, sinon les taux d'audience pourraient devenir un élément discriminatoire. » Le député de Corrèze suggère un schéma comparable à celui de 2006, où les trois candidats socialistes avaient été interrogés côte à côte lors de trois émissions thématiques par les chaînes parlementaires, sans toutefois s'interpeller.

En retard dans les sondages, Ségolène Royal, comme Manuel Valls et Arnaud Montebourg, sont les plus ardents défenseurs d'un débat. Lundi 18 juillet, la présidente de Poitou-Charentes, au cours d'une rencontre avec la presse, a mis en garde les récalcitrants, dénonçant une « stratégie de l'échec ». « La primaire est un défi

démocratique, il serait bafoué s'il n'y avait pas de débat parce que les électeurs s'en retrouveraient frustrés. Les débats sont des moments de vérité », a-t-elle plaidé.

Manuel Valls défend lui aussi « l'esprit » de la primaire. « C'est une élection, avec une campagne électorale. Nous ne devons pas craindre le débat car nous sommes tous animés par un objectif de rassemblement. Nous avons des différences, à faire valoir sur les emplois jeunes, les retraites, les 35 heures,

Martine Aubry s'est montrée jusque-là la plus hostile à de véritables confrontations entre les concurrents

les déficits, la mondialisation, les alliances. Si ces différences sont réduites à des petites phrases, où à une partie de cache-cache, comme cela s'est produit ce week-end à Avignon, la primaire sera un échec », prévient le maire d'Evry. Arnaud Montebourg se dit ouvert à toute forme de débats, bilatéraux ou généraux.

L'histoire est ironique. En 2006, Ségolène Royal, alors diva des sondages, était la plus réticente aux débats réclamés avec insistance

par ses deux concurrents, Dominique Strauss-Kahn et Laurent Fabius. Distantés dans les études d'opinion, ces deux derniers espéraient clouer Ségolène Royal sur les questions de fond.

La candidate avait fini par accepter le principe de six débats, trois devant les militants, hors micros et caméras, trois devant les téléspectateurs des chaînes parlementaires, LCP et Public Sénat. Ces débats de deux heures chacun, retransmis en direct, avaient abordé les questions économiques, sociétales et internationales.

M^{me} Royal avait résisté, comme elle s'est plu à le rappeler lundi 18 juillet. « Contrairement à la fable qui veut que j'aie été désignée grâce aux sondages, les débats en 2006 ont été décisifs. Mes adversaires m'avaient mis des débats, pensant que j'allais m'effondrer. Deux anciens ministres des finances ! Il faut quand même tenir la route pour sortir gagnante », s'est amusée la candidate.

Trois chaînes de télévision, BFM, France 2 et iTélé, ont adressé ces dernières semaines aux différents candidats des propositions d'émissions. France 2 a notamment proposé deux formats : soit une émission réunissant sur un même plateau tous les candidats, interrogés par un panel de journalistes ; soit, lors d'une même soirée, une audition à tour de rôle de chacun.

La question des débats, et plus généralement de la primaire, aura des incidences sur les temps d'antenne accordés à la majorité et à l'opposition. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) va en effet décompter les temps de parole des candidats et des personnalités socialistes à la télévision et à la radio.

L'opposition parlementaire dispose de la moitié du temps d'antenne accordé à la majorité et au chef de l'Etat. Si les socialistes débattent deux heures, quatre heures seront accordées à la majorité !

En revanche, l'autorité de contrôle de l'audiovisuel estime qu'elle n'a pas à juger de l'égalité entre les candidats à la primaire. « C'est une compétition interne aux socialistes », explique Christine Kelly, membre du CSA. « Nous devons juste veiller à ce qu'une chaîne ou une radio reste neutre dans le traitement des candidats. »

Les socialistes doivent aussi se mettre d'accord sur la configuration de l'université du PS de La Rochelle, fin août. Arnaud Montebourg plaide pour un grand jury, qui permettrait aux militants de questionner les candidats. Manuel Valls est favorable à une grande présentation. Martine Aubry plaide pour une prise de parole de chacun dans les séances plénières mais sans confrontation. ■

Sophie Landrin

Défenseur des droits

Dominique Baudis nomme trois femmes comme adjointes

Dominique Baudis, le nouveau Défenseur des droits, avait annoncé le 15 juin, devant la commission des lois de l'Assemblée nationale, que la féminisation de son équipe était une priorité : il a en effet choisi, lundi 18 juillet, trois femmes comme adjointes, dont il a proposé la nomination au premier ministre. Marie Derain, directrice à la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), est nommée Défenseuse des enfants et vice-présidente du collège chargé de la défense et de la promotion des droits de l'enfant. Françoise Mothes, ancienne avocate au barreau de Paris avant de devenir magistrate et aujourd'hui procureur-adjoint au tribunal de Créteil, devient vice-présidente chargée de la déontologie de la sécurité. Enfin, Maryvonne Lyazid, vice-présidente de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) jusqu'en mars 2001, est chargée de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité. ■

Paris

M. Delanoë promet une « continuité de l'effort » en faveur de la culture

Le budget de Paris pour 2012 dans le domaine culturel « se situera dans la continuité de l'effort constant de la Ville depuis 2001 pour développer la création artistique et l'accès de tous à la culture », a indiqué Bertrand Delanoë, lundi 18 juillet. Le maire de Paris réagissait à un article publié dans *Le Monde*, faisant état d'une « note confidentielle » de son adjoint chargé de la culture, Christophe Girard, où sont listées des « propositions d'économies » et des « nouvelles recettes ». « Comme tous les ans, la préparation du budget de la Ville fait l'objet de nombreuses discussions, chacun étant libre d'exprimer son point de vue », précise M. Delanoë. Les orientations budgétaires pour 2012 seront publiées en octobre. ■

Budget

M. Mitterrand juge « peu sérieuse » la proposition de M^{me} Aubry

Martine Aubry s'était engagée, vendredi 15 juillet à Avignon, à augmenter de 30 % à 50 % le budget de la culture si elle était élue présidente de la République en 2012. « Sur quelles ressources ? Comment ? Ce n'est pas sérieux », a réagi Frédéric Mitterrand dans *Libération*, mardi 19 juillet. « Ce n'est pas parce qu'on est à Avignon qu'il faut nous prendre pour les mules du pape, ou alors, dans ce cas-là, on risque un petit coup de sabot en retour, le mien notamment », a ajouté le ministre de la culture, mardi, sur Europe 1. Ironisant sur la proposition de la « fée Martine », M. Mitterrand a répondu aux attaques de l'opposition accusant le gouvernement d'avoir sacrifié la culture : « Je suis très heureux d'être le ministre d'un gouvernement qui sanctuarise mon budget et qui ne m'enlève pas dans des réflexions déraisonnables. » ■

Elections cantonales

Bernadette Chirac ne fait pas appel de l'invalidation de son élection

Bernadette Chirac ne fera pas appel de l'invalidation de son élection au conseil général de la Corrèze, a-t-elle annoncé dans un communiqué publié, mardi 19 juillet, par le quotidien *La Montagne*. Aux élections cantonales du mois de mars, l'épouse de l'ancien chef de l'Etat avait été réélue pour un sixième mandat de conseillère générale, dans le canton de Corrèze, avec 1 114 voix, soit une voix de plus que la majorité requise. Le scrutin avait été annulé le 23 juin par le tribunal administratif de Limoges, les magistrats ayant retenu une irrégularité constatée dans la commune de Meyrignac-l'Eglise, où 49 enveloppes avaient été comptabilisées dans l'urne alors que 48 personnes avaient signé les listes d'émargement. Un nouveau scrutin devra être organisé dans les trois mois. M^{me} Chirac n'a pas indiqué si elle serait à nouveau candidate. ■

Sondage

La popularité de l'exécutif en hausse

La popularité de Nicolas Sarkozy a progressé de 5 points en juillet, à 35 %, et celle de François Fillon de 6 points, à 49 %, selon le baromètre Ipsos à paraître jeudi 21 juillet dans *Le Point*. Selon ce sondage réalisé les 15 et 16 juillet par téléphone auprès d'un échantillon national représentatif de 956 personnes, le président de la République enregistre son meilleur résultat depuis décembre 2010, sans toutefois retrouver le niveau de popularité dont il jouissait avant les élections régionales de mars 2010. Dans le même temps, la popularité des candidats à la primaire socialiste se tasse. François Hollande, qui était en tête du palmarès en juin, descend à la troisième place, avec 54 % de jugements favorables, derrière Christine Lagarde (61 %, + 9 points) et Bertrand Delanoë (56 %, + 3). Martine Aubry (48 %) passe de la 6^e à la 9^e place, et Ségolène Royal (30 %) de la 21^e à la 25^e place. Arnaud Montebourg (31 %) et Manuel Valls reculent également, perdant respectivement 1 et 5 points. ■

OSP PUBLICATIONS JUDICIAIRES

01.49.04.01.85 - annonces@osp.fr

La Cour d'appel de Paris statuant dans une affaire qui opposait les héritiers des auteurs du film LA BELLE EQUIPE de Julien DUVIVIER aux EDITIONS RENE CHATEAU qui l'ont exploité, a, par un arrêt du 23 février 2011 :

- condamné cette société à payer aux héritiers des auteurs, Christian Duvivier, Agnès et Catherine Spaak et Dyonissios Valvis, en réparation des atteintes portées à leurs droits patrimoniaux la somme de 60.000 €
 - ordonné la confiscation à leur profit des DVD et vidéogrammes de ce film montrant la fin réprochée par les auteurs (fin optimiste) aux fins de destruction ainsi que la confiscation de toutes les bobines (tant copies que négatif) contenant la fin réprochée
 - donné acte aux héritiers des auteurs qu'il remettent les bobines contenant la fin réprochée aux Archives du film du centre National de la Cinématographie afin de conservation et de consultation, mais non de représentation
 - autorisé MM. Christian Duvivier et Dyonissios Valvis à publier le dispositif de l'arrêt, par extraits ou en entier dans trois journaux ou revues de leur choix aux frais de la société EDITIONS RENE CHATEAU le coût global de chaque insertion ne devant pas dépasser 5.000 € HT
 - ordonné la publication de l'arrêt au registre du cinéma et de l'audiovisuel
 - interdit aux EDITIONS RENE CHATEAU d'exploiter le film sous astreinte de 15.000 € par infraction constatée
 - condamné les EDITIONS RENE CHATEAU à payer aux héritiers des auteurs en réparation des atteintes portées à leur droit moral la somme de 6.000 € ainsi que la somme de 35.000 € par application de l'article 700 du Code de Procédure Civile
- Extraits conformes au dispositif de l'arrêt - Henri CHOUKROUN, Avocat au Barreau de Paris

Dette : M. Borloo demande une convocation du Congrès

L'ancien ministre fait campagne contre l'endettement et réclame un débat au Parlement sur la crise

Poitiers
Envoyé spécial

C'est « le » sujet politique du moment, qui s'annonce comme un incontournable de la campagne présidentielle de 2012. A l'heure où la Grèce vacille, où monte la peur d'une crise systémique, les déficits et la dette sont au menu de tous les états-majors des partis, engagés dans une course à l'échelle pour savoir qui incarnera au mieux la nécessaire rigueur budgétaire.

Durant le week-end du 16 juillet, François Hollande et Martine Aubry, au PS, se sont positionnés. Le sujet est aussi une pierre angulaire de la stratégie de Nicolas Sarkozy, dont les troupes répètent qu'il faut « un capitaine dans la tempête ». Lundi 18, Jean-Louis Borloo, le leader de la nouvelle Alliance républicaine écologiste et sociale (ARES), qui veut peaufiner sa stature de présidentiable, s'est, à son tour, jeté dans la bataille. En tentant de prendre un coup d'avance, alors que les responsables de la zone euro se retrouvent jeudi à Bruxelles pour essayer de résorber la situation grecque.

Lettre perdue

M. Borloo a écrit une lettre à M. Sarkozy pour lui demander de s'exprimer sur la crise devant les députés et les sénateurs, réunis en Congrès. Il demande aussi l'ouverture immédiate d'une « session extraordinaire » du Parlement.

Députés et sénateurs viennent en effet de voter la « règle d'or », qui consiste à inscrire dans la Constitution le chemin qui doit conduire à rétablir l'équilibre des finances publiques, mais elle nécessite encore, pour entrer en vigueur, un vote à la majorité des trois cinquièmes du Congrès. Et M. Sarkozy n'a toujours pas tranché : réunira-t-il le Congrès à l'automne, alors qu'il n'a pas la majorité escomptée ?

« La situation économique internationale, et, notamment, la dette souveraine des Etats, a atteint un niveau de risque critique supérieur à celui de la crise de 2008 », écrit



MM. Raffarin et Borloo au Futuroscope de Poitiers, lundi 18 juillet. ALAIN JOCARD/AFP

M. Borloo, pour qui « il ne faut pas attendre ». Et de poursuivre : « Aujourd'hui, ce sont les Etats eux-mêmes, derniers soutiens de la précédente crise, qui se retrouvent pris dans la spirale des déficits. »

L'ancien ministre de M. Sarkozy n'hésite pas à égratigner le bilan du gouvernement, auquel il a participé pendant près de quatre ans. En privé, il éreinte les postures de François Fillon, qui a fait de la « responsabilité » face à la dette son marqueur politique, discours après discours, tout en creusant les déficits, en raison de réformes « idéologiques » (la loi TEPa de 2007), ou menées « n'importe comment » (fusion ANPE-Unédic, révision générale des politiques publiques...). Dans sa lettre, le ton est moins véhément, mais le fond demeure : « La France a vu son endettement progresser de vingt points depuis 2007, à 85 % de son PIB », reprenant une critique récurrente du PS.

En se positionnant sur ce sujet, M. Borloo poursuit un double objectif : saisir un thème cher à François Bayrou, auquel il dispute l'électo-

Jean Pierre Raffarin rappelle à l'ordre François Fillon

Le 18 juillet, l'ex-premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, a accueilli dans son fief de Poitiers son « ami » Jean-Louis Borloo. « Il est utile pour la vie politique que le centre se réunisse derrière une personnalité et travaille à son projet politique », a affirmé M. Raffarin. Le sénateur UMP de la Vienne, avait soutenu M. Borloo lorsqu'il avait tenté de s'installer à Matignon, à l'automne 2010. Puis il s'était fait plus discret, soulignant le risque de « 21 avril 2002 à l'envers » si M. Borloo se portait candi-

dat à l'élection présidentielle. Lundi, il a refait un pas vers M. Borloo tout en rappelant à l'ordre François Fillon, dont les propos contre Eva Joly ont déclenché une polémique le week-end du 16 juillet : « Le premier ministre sait que les déclarations à l'étranger doivent être plus ciselées que les autres », a affirmé M. Raffarin. Depuis Abidjan, M. Fillon avait mis en cause la double nationalité d'Eva Joly en déclarant : « Cette dame n'a pas une culture très ancienne des traditions françaises. »

« Nous ne l'avons pas reçue », indique-t-on à la présidence de l'Assemblée. « On a appris ça dans les médias. Nous sommes concentrés à préparer le sommet extraordinaire de jeudi à Bruxelles. Notre responsabilité est de trouver des solutions efficaces et rapides à des problèmes concrets », riposte-t-on à l'Elysée. ■

Pierre Jaxel-Truer



En hausse

FRÉDÉRIC OUDÉA – Le PDG de la Société générale succédera à François Pérol, président du directoire de BPCE, à la tête de la Fédération bancaire française (FBF). Il prendra ses fonctions le 1^{er} septembre pour une durée d'un an, a annoncé l'association professionnelle lundi 18 juillet.



En baisse

NEWS CORP. – L'agence de notation financière Standard & Poor's envisage d'abaisser la note de l'empire de Rupert Murdoch (actuellement BBB+), en raison du scandale des écoutes en Grande-Bretagne, qui augmente « les risques associés aux activités et à la réputation du groupe ».

Les cours du jour

		(19/07/11, 09h49)
EURO	1 euro	1,4045 dollar (achat)
OR	Once d'or	1599,00 dollars
PÉTROLE	Light sweet crude	97,06 dollars
TAUX D'INTÉRÊT	France	3,135 (à dix ans)
TAUX D'INTÉRÊT	Etats-Unis	2,683 (à dix ans)

Crise de la zone euro

Tension sur les marchés, pression sur les politiques

À l'approche du sommet européen du 21 juillet, le psychodrame autour du sauvetage de la Grèce atteint son paroxysme

Un camouflet, ou pour le moins un aveu d'impuissance. La publication des tests de résistance (*stress tests*) des banques européennes, vendredi 15 juillet, a échoué à créer le choc de confiance tant espéré par les dirigeants de la zone euro. Les résultats ont beau avoir souligné la bonne santé relative du secteur – seuls huit établissements sur les 90 passés au crible ont été recalés – les valeurs bancaires n'arrivaient pas, mardi 19 juillet, à regagner le terrain perdu en Bourse la veille.

Malgré un très léger rebond à l'ouverture, tous les poids lourds européens de la finance, de la française Société générale à l'italienne Unicredit, en passant par la Deutsche Bank, restaient plombés par les incertitudes liées à la crise de la zone euro. En même temps, les taux des pays les plus vulnérables remontent en flèche : la Grèce, mais aussi l'Espagne et l'Italie ont vu lundi leurs coûts d'emprunt atteindre un niveau record depuis la création de la zone euro. Des turbulences de mauvais augure, deux jours avant un sommet considéré comme crucial pour tenter d'éviter une nouvelle contagion de la crise, jeudi 21 juillet à Bruxelles.

Des conclusions inoffensives

Ce revers ne surprend guère les experts. Mandatée pour conduire cette opération, l'Autorité bancaire européenne (EBA) se livrait à un délicat exercice d'équilibriste, en pleine tourmente sur les dettes souveraines de la zone euro. Pour des raisons politiques, les tests n'ont pas pris en compte l'hypothèse d'un défaut de la Grèce, quand bien même celui-ci est désormais largement anticipé par les marchés. Une omission volontaire qui, pour nombre d'analystes, discrédite les résultats obtenus.

« Les tests de résistance sont très largement factices et prennent les opérateurs de marchés pour des gens naïfs, juge ainsi Dominique Lacoue-Labarthe, professeur d'économie à l'université de Bordeaux-IV. Il est incroyable d'envisager des hypothèses aussi faibles, des scénarios presque à l'eau de rose. La situation des banques est bien plus dégradée qu'il n'y paraît. »

De fait, les conclusions de l'EBA semblent bien inoffensives au vu

L'exposition des banques aux dettes souveraines attise la nervosité des Bourses

DETTES SOUVERAINES DÉTENUES PAR LES BANQUES, en milliards d'euros



des menaces qui planent sur les banques européennes. Selon les *stress tests*, le secteur n'aurait besoin que de 2,5 milliards d'euros de capitaux frais pour se renforcer... alors qu'il est exposé à hauteur de quelque 200 milliards d'euros à la dette souveraine des trois pays de la zone euro sous assistance financière internationale (Grèce, Portugal et Irlande).

Les analystes bancaires se sont d'ailleurs empressés de faire leurs propres calculs en s'emparant de la fabuleuse masse de données diffusées par chaque établissement sur son exposition souveraine. La Société

générale a ainsi révélé qu'avec une décote de 50% sur les dettes de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal, et une décote de 20% pour l'Espagne et l'Italie, les besoins en capitaux nouveaux s'élèveraient à 22 milliards d'euros pour les seules quarante plus grandes banques!

Les gouvernements européens se sont de surcroît engagés à recapitaliser les établissements les plus menacés, mais l'Espagne, dont cinq enseignants ont raté les tests, contestent les conclusions de l'EBA. Un contentieux qui a incité Michel Barnier, le commissaire en charge des services financiers, à appeler lundi

les autorités espagnoles à « prendre leurs responsabilités ».

Compte tenu de la violence des turbulences, les observateurs ne croient plus que cette opération vérité puisse changer la donne. « Les stress tests sont un exercice de transparence utile, mais les banques ne sont plus le pivot de la crise en Europe », jugent les analystes de Royal Bank of Scotland, qui pointent l'échec des Européens à prendre les mesures adéquates comme principale raison de l'embrassement de la zone euro. « La crise a désormais atteint une phase vraiment systémique », constatent-ils.

En clair, le véritable *stress test* sera la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de la zone euro, jeudi, à Bruxelles. Un sommet extraordinaire destiné à boucler le second plan d'aide à la Grèce, et à régler la question explosive de la contribution du secteur privé. A l'avant-veille de la rencontre, les divergences persistantes font craindre le pire. La Banque centrale européenne et son président, Jean-Claude Trichet, continuent de refuser le défaut, même partiel, de la Grèce, alors que la chancelière allemande Angela Merkel ne l'exclut pas. Pour tenter d'éviter un nouvel

échec, les sherpas des chefs d'Etat et les directeurs du Trésor devaient déblayer le terrain mercredi à Bruxelles, sur fond de vives tensions entre la France et l'Allemagne. Différentes options sont à l'étude, comme le rachat de la dette grecque par le Fonds européen de stabilité financière, ou la mise en place d'une taxe spéciale sur les banques. Mais rien n'indique qu'un compromis définitif soit à portée de main, au risque d'inquiéter encore un peu plus les marchés. ■

Philippe Ricard
(Bureau européen)
et Marie de Vergès

La notation financière, une drogue sans substitut à ce jour

Analyse

La chancelière allemande Angela Merkel a jugé, dimanche 17 juillet sur la chaîne publique ARD, que pour se défaire de l'emprise actuelle des trois grandes agences de notation, il était important à moyen terme que l'Europe se dote de sa propre agence : « Les Chinois ont maintenant eux aussi une agence de notation. Nous ne pouvons, bien sûr, pas en créer une par le biais des Etats. Mais je saluerais vraiment le fait que l'économie européenne arrive à créer une agence de notation. »

Comment se passer de Moody's, Standard & Poor's ou de Fitch? Telle est la question que se posent actuellement tous les gouvernements. Il suffit aujourd'hui d'évoquer le nom des agences de notation dans les hautes sphères financières pour mesurer la colère qu'elles suscitent. Leurs erreurs passées pour évaluer des entreprises ayant fait faillite, leur ancien-

ne connivence avec les banques pour construire des produits financiers et, aujourd'hui, leur acharnement à juger des pays qui sont sous tutelle financière. Nul besoin de s'appeler Fitch, S & P ou Moody's pour dire aujourd'hui que les dettes colossales de la Grèce posent un problème de solvabilité et que si rien n'est fait, on court à la faillite. Mais leur verdict, une fois assené, a des répercussions sur les marchés financiers. Et il accentue la crise en paraisant les efforts menés par les différentes parties pour trouver une issue.

On savait que la notation accentue les mouvements du cycle économique. Elle montre aujourd'hui les limites de son utilisation dans la finance de marchés. Car quand Moody's dégrade la dette grecque au rang d'obligation risquée, celle-ci sort automatiquement de la plupart des indices de marché et les gestionnaires des fonds d'investissement traditionnels n'ont plus le droit d'en détenir.

Quand une banque classe par niveau de sécurité les actifs qu'elle détient dans son bilan, elle le fait en partie à partir des notations. Quand la Banque centrale européenne (BCE) prête de l'argent aux banques, elle leur demande de mettre des actifs en garantie selon des critères basés sur la notation.

La note est un jugement de valeur sur la qualité d'un actif – bien pratique, car cette norme est la même que l'on soit investisseur à Tokyo ou à Paris, que l'on soit une banque à New York ou à Londres. Mais aujourd'hui, c'est une évaluation encombrante.

Il faut « redonner l'envie de faire sa propre analyse » à la communauté financière pour ne pas s'appuyer sur le seul jugement des agences de notation, déclarait en juin le patron de l'activité mondiale de notation de Moody's, Michel Madelain. Il faut « réduire la dépendance exagérée » aux notes des agences afin d'éviter les réactions mécaniques. « Or, aujourd'hui, des

textes réglementaires sont publiés en intégrant la notation, car c'est une information pratique et disponible », s'étonnait M. Madelain.

Certes, il faut réduire la dépendance des marchés, des acteurs, des textes réglementaires aux diktats de ces institutions privées. Mais ne s'agit-il pas d'un vœu pieu?

« Boîtes noires »

La nouvelle réglementation des exigences en capital des banques (Bâle III), la bible du secteur bancaire en cours de négociation, « ne réduit en rien l'importance de la notation », s'indigne-t-on du côté de Bruxelles. Tout simplement parce qu'on ne sait pas par quelle évaluation standardisée la remplacer.

Pour s'en passer, il faut des équipes qui puissent analyser, décortiquer les finances d'un Etat, d'une entreprise. De plus en plus de sociétés de gestion développent des analyses internes. Au sein des banques également, on a mis en place des modèles d'évaluation du

risque. « Mais ce sont de vraies boîtes noires, et il y a des risques de conflit d'intérêts. Une banque peut sous-évaluer le risque d'un actif qu'elle a envie d'acheter », juge-t-on à Bruxelles.

Lors de sa constitution à la fin des années 1990, la BCE avait étudié la question, car il fallait à l'époque définir à partir de quels critères elle jugeait qu'un actif pouvait être une garantie solide en contrepartie d'un prêt. Mais il aurait fallu des experts qui n'auraient fait que cela, et la BCE craignait que sa notation devienne une référence de marché. Noter une obligation émise par EDF est-il vraiment le rôle d'une banque centrale?

Conclusion prise à l'époque : la notation délivrée par les agences faisant référence auprès de la finance de marché, on s'en servirait pour définir les titres éligibles. Si on ne peut pas ôter le système de notation des rouages de l'économie financière, quelle est l'alternative?

Elargir le nombre des agences? Il est déjà élevé. Le grand public n'en connaît que trois, mais elles sont plus d'une vingtaine à avoir demandé un agrément européen. La plupart sont spécialisées et ne peuvent par conséquent fournir un standard aussi large que les trois grandes agences.

Créer une super-agence de notation européenne, sous l'égide de la BCE, de la Commission européenne? Difficile à envisager en conservant l'indépendance de ces institutions.

Une agence mondiale qui noterait les Etats et serait placée sous l'égide du FMI, comme le suggère le cercle des économistes? Une piste à explorer. Mais encore faudrait-il avoir les moyens. Selon le magazine allemand *Capital*, une agence de notation simplement européenne coûterait déjà 300 millions d'euros. Et il lui faudrait une indépendance à toute épreuve pour résister aux pressions des Etats. ■

Cécile Prudhomme

SOURCES : AGENCE BANCAIRE EUROPÉENNE ; SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ; BLOOMBERG